

Mairie de
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 26/06/2024

VOI.24.00.A01628

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRANCOISE DOLTO, RUE PROFESSEUR PAUL MILLERET, RUE RENE
LAENNEC, RUE MARIA MONTESSORI, RUE DUVERNOY et RUE A.M DU
COUDRAY LE BOURSIER

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-
1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à
Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise CITEOS
Considérant que des travaux sur la pose de 10 horodateurs rendent nécessaire
d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité
des usagers, du 04/07/2024 au 15/07/2024 RUE FRANCOISE DOLTO, RUE
PROFESSEUR PAUL MILLERET, RUE RENE LAENNEC, RUE MARIA
MONTESSORI, RUE DUVERNOY et RUE A.M DU COUDRAY LE BOURSIER

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 04/07/2024 et jusqu'au 15/07/2024, pendant les travaux
un fort empiètement sera instauré, la circulation sera alternée manuellement par
piquet K10 et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h :

- RUE FRANCOISE DOLTO
- RUE PROFESSEUR PAUL MILLERET
- RUE RENE LAENNEC
- RUE MARIA MONTESSORI
- RUE DUVERNOY
- RUE A.M DU COUDRAY LE BOURSIER

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une
signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et
d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de
l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le
demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du
Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de
l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~24~~ **JUN 2024**

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée